

SANCTIONS POUR LES BOXES SPORTIVES & SPORTS PIEDS-POINGS-SOL					
RENCONTRES TECHNIQUES (LIGHT-CONTACT & MEDIUM-CONTACT), PRÉCOMBAT CADET(TE) [15 ANS] & Jr.1 [16-17 ANS] & COMBAT Jr.2 [18-20 ANS] & Sr [21-40 ANS]					
Sanctions temps par temps =>	LIGHT-CONTACT, MÉDIUM-CONTACT PRÉCOMBAT TECHNIQUE & COMBAT DE PLEIN-CONTACT Procédure en 4 étapes =>	Étape n°1 : OBSERVATIONS de l'arbitre (RÉPRIMANDES)	Étape n°2 : AVERTISSEMENT officiel qui n'enlève pas de point dans le round (Au maximum deux WARNING : W1 et W2)	Étape n°3 : POINT NÉGATIF (Au maximum deux MINUS : M1 et M2)	Étape n°4 : Arrêt définitif de la rencontre (Disqualification : DISQ)
Catégories de fautes	Nature de la faute	REPRIMANDES	AVERTISSEMENTS	POINTS NÉGATIFS	DISQUALIFICATION
1 ATTITUDE ANTISPORTIVE JEU MALHONNÊTE & DÉLOYAL	- COMPORTEMENT ASOCIAL & INCONTRÔLÉ : attitude antisportive, irrespectueuse, agressive, grossière... du combattant ou/et du coach/soigneur. Ex. : agresser verbalement son adversaire (ou le coin adverse, les officiels, les spectateurs), s'énervier, cracher, insulter, fanfaronner, narguer, etc. - ACTIONS DANGEREUSES . Ex. : projeter son adversaire en dehors de la surface de combat, frapper un adversaire à terre ou engagé en sortie de tapis ou dans les cordes ou blessé, mordre, tirer les cheveux, marcher sur l'adversaire, etc. - ACTION DÉLOYALE : induire en erreur (Ex. : Simuler une blessure, se mettre à terre sans avoir été frappé).	DISQUALIFICATION DIRECTE (DISQ.) Une FAUTE TRÈS GRAVE à caractère volontaire (COMPORTEMENT ASOCIAL, JEU MALHONNÊTE & ACTION DANGEREUSE) doit être sanctionnée d'un point négatif voire directement d'une disqualification. Conseil : l'arbitre est souverain, mais avant de prononcer un point négatif voire une disqualification directe , il lui est vivement conseillé de consulter les juges afin que ces derniers confirment ce qu'ils ont observé. Un comportement asocial ou/et malhonnête ou/et dangereux sera suivi d'un constat sur le formulaire fédéral de déclaration d'incident prévu à cet effet. Il pourra amener la <i>Commission Nationale d'Arbitrage</i> à proposer une suspension provisoire de licence pour l'athlète ou/et le coach/soigneur voire une convocation devant une <i>commission fédérale de discipline de 1^{ère} instance</i> .			
2 NON-RESPECT DU RÈGLEMENT	- PERCUTER VOLONTAIREMENT UNE CIBLE CORPORELLE INTERDITE OU UTILISER UNE TECHNIQUE INTERDITE . Utiliser un geste technique non permis : porter un coup avec une surface de l'arme interdite (la main ouverte ou avec une partie interdite du gant ou du membre, porter un coup de poing à l'envers ou retourné avec le dos du gant ou la manchette, délivrer une technique en aveugle, progresser la tête en avant, coup de tête, coup d'épaule, coup du lapin, projection et technique de soumission interdite, etc. Viser une cible corporelle interdite : viser les yeux avec les pouces, la gorge, le cou, la nuque, la colonne vertébrale, les articulations, le triangle génital, la poitrine chez les femmes. Utiliser des ajouts interdits : s'accrocher aux cordes pour maintenir ou frapper, s'accrocher à l'adversaire pour l'empêcher d'agir ou pour récupérer soi-même, saisir l'adversaire pour frapper alors que les règles ne l'autorisent pas. - ANTIJEU : cracher son protège-dents pour récupérer, sortir volontairement du tapis, refus de combattre notamment lorsqu'on est en avance à la marque, etc. - ABSENCE DE MAÎTRISE : porter des techniques avec puissance alors que les règles ne l'autorisent pas (Ex. : en light-contact et médium-contact).	Étape n°1 RÉPRIMANDE POUR UNE 1^{ère} INFRACTION NON GRAVE : Dans un premier temps, si l'arbitre estime que l'infraction est involontaire et non conséquent pour l'opposant ; l'arbitre informe le fautif et les coachs du coin de ses erreurs. En cas de récidive , il passe à l'étape n°2 (W). POUR UNE 1^{ère} FAUTE TRÈS GRAVE : si l'arbitre estime que l'infraction est conséquente pour l'opposant, et selon le degré de la faute, il pourra passer directement à l'étape n°2 (W) voire étape n°3 (M) et si besoin à la sanction ultime n°4 (DISQ).	Étape n°2 AVERTISSEMENT (Au maximum deux : W1 et W2) RÉCIDIVE D'INFRACTION SANS INCIDENCE CORPORELLE OU/ET MORALE CHEZ L'ADVERSAIRE => W1 puis W2 Si persistance d'infraction ou un cumul de différentes infractions, il passe à l'étape n°3 (M). RETARD À L'APPEL EN DÉBUT DE MATCH : 1 mn après le premier appel si pas de nouvelles du combattant = W1. ÉQUIPEMENT DÉFECTUEUX : juste avant le combat ou pendant le combat = W1. SORTIE DU PRATICABLE : 1 ^{ère} sortie volontaire => W1 et 2 ^{ème} sortie volontaire de tapis => W2. GESTUELLE NON CONTRÔLÉE EN LIGHT-CONTACT, MÉDIUM-CONTACT & PRÉCOMBAT AU VISAGE : 1 ^{ère} faute => W1.	Étape n°3 POINT NÉGATIF (MINUS - M) RÉCIDIVE D'INFRACTION AVEC INCIDENCE CORPORELLE OU/ET MORALE CHEZ L'ADVERSAIRE => M1 puis M2 si persistance. RETARD À L'APPEL EN DÉBUT DE MATCH : 1 mn après le second appel si pas de nouvelles du combattant => M1. ÉQUIPEMENT DÉFECTUEUX : récidive pendant le combat => M1 puis M2 si persistance. SORTIE DU PRATICABLE : 3 ^{ème} sortie volontaire => M1 et 4 ^{ème} sortie volontaire de tapis => M2 si récidive. GESTUELLE NON CONTRÔLÉE EN LIGHT-CONTACT, MÉDIUM-CONTACT & PRÉCOMBAT AU VISAGE : 2 ^{ème} faute => M1.	Étape n°4 DISQUALIFICATION (DISQ.) RÉCIDIVE D'INFRACTION AVEC INCIDENCE CORPORELLE OU/ET MORALE CHEZ L'ADVERSAIRE, VOIRE ENTRAÎNANT POUR L'ADVERSAIRE À UNE INCAPACITÉ À POURSUIVRE LA RENCONTRE (après un constat du médecin). RETARD À L'APPEL EN DÉBUT DE MATCH : 1 mn après le 3 ^{ème} appel si pas de nouvelles du combattant => DISQ. ÉQUIPEMENT DÉFECTUEUX : récidive persistante pendant le combat => DISQ. SORTIE DU PRATICABLE : 5 ^{ème} sortie volontaire de tapis => DISQ. GESTUELLE NON CONTRÔLÉE EN LIGHT-CONTACT, MÉDIUM-CONTACT & PRÉCOMBAT AU VISAGE : 3 ^{ème} faute => DISQ.
3 NON-RESPECT DES COMMANDEMENTS DE L'ARBITRE	Pour le combattant(e) : entamer la rencontre avant l'autorisation de l'arbitre, refuser de stopper son offensive au commandement d'arrêt de l'arbitre ou après le gong, refuser de se rendre dans le coin neutre. Pour les coachs/soigneurs : refuser de s'asseoir sur les chaises prévues à cet effet, s'appuyer sur le ring ou les cordes, entrer sur la surface de combat avant la fin du round, crier ou parler à deux en même temps.	Réprimande : Remarque de mise en garde d'un risque de sanction à venir si récidive.	W (Warning) Avertissement = W1 , si faute sans incidence corporelle et morale ; voire si récidive ou faute de valeur équivalente, un second (W2).	M (Minus) Point négatif = M1 , si l'adversaire est passagèrement blessé sur faute adverse ou pénalisé pas le comportement adverse ; voire si récidive ou faute de valeur équivalente, un second (M2) avec un accord des juges à la majorité.	DISQ. (Disqualification) Disqualification = DISQ. , si l'adversaire est blessé sur faute adverse ou/et incapable de reprendre la rencontre après un constat du médecin avec un accord des juges à la majorité.